

## Les différents tarifs de cotisations

Quelle cotisation ?	Pour qui ?	Combien ? Quoi ?
<b>Pleine</b>	Les membres GCB (animateurs, animés, staffs d'Unité, cadres), les coordinateurs de formation et formateurs réguliers. Mais, les formateurs « invités » (exemple : le garde forestier) sont assurés gratuitement.	42 €/pers.
<b>Familiale 2 personnes</b>	Deux membres inscrits chez les GCB (ou un membre inscrit chez les GCB et un autre chez les Scouts) et vivant sous le même toit (frères, sœurs, parents, couple, etc.) Démarche : le signaler dans SCRIBe.	33,50 €/pers.
<b>Familiale 3 personnes et plus</b>	Même raisonnement que le tarif Familiale 2 personnes à partir de trois membres inscrits. Démarche : le signaler dans SCRIBe.	27,75 €/pers.
<b>Sociale</b>	Pour les enfants et les Unités socialement et/ou financièrement défavorisés. Démarche : informe ton CU de la situation. Si ni les finances de l'Unité, ni les finances de la Région ne peuvent t'aider, le CU introduira au Carrick une demande de cotisation sociale via le formulaire du même nom avant le 15 décembre.	5 €/pers.*
<b>Personne ressource</b>	Toute personne qui participe régulièrement aux activités de l'Unité ou de la Région qu'elle soutient doit payer une cotisation équivalente au montant de l'assurance minimum. Ceux qui sont déjà assurés par une autre fédération (Les Scouts, Scouts en Gidsen Vlaanderen, FOS, SGP) ne doivent pas repayer une cotisation GCB. Démarche : nous signaler leur présence via SCRIBe.	12,25 € par année Guide
<b>Tardive</b>	Chaque membre qui s'inscrit après le 1 <sup>er</sup> avril.	12,25 €/pers.
<b>Intendant, invité</b>	Tous les intendants et invités sauf ceux qui sont déjà assurés par une autre fédération (Les Scouts, Scouts en Gidsen Vlaanderen, FOS, SGP) ou un autre groupe GCB. Démarche : nous signaler leur présence via SCRIBe.	12,25 € par année Guide
<b>Toute personne inscrite à la Route</b>	Démarche : nous signaler leur présence via SCRIBe.	12,25 €/pers
<b>Animateur breveté</b>	Tous les animateurs brevetés par un organisme reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles (pas les staffs d'Unité, ni les cadres). Les brevetés suite à une assimilation ne sont pas concernés par cette réduction. Démarche : si tu es breveté GCB vérifie si ton brevet est mentionné sur ta fiche dans SCRIBe. Si ton brevet est autre que GCB, envoie à formation@guides.be une copie de celui-ci.	Réduction de 5 €/pers. sur la cotisation.

\*La facturation des cotisations sociales ne se fait pas nominativement mais se répercute sur l'ensemble des cotisations de l'Unité, en remplaçant d'abord les cotisations Familiales 3, Familiales 2 et ainsi de suite. Voir formulaire.